



Travaux à effectuer dans les parties communes.

Par **rehad**, le **16/05/2021** à **12:26**

Bonjour,

Je suis propriétaire unique d'un petit ensemble immobilier de trois logements. A la suite de dégradations, je suis obligé de faire refaire les parties communes. Puis-je faire faire exécuter ses travaux, même s'il ya des jours fériés dans le mois et le samedi pour remettre ces parties en conformité, sauf le dimanche, l'entreprise me le demande pour aller plus vite dans l'ouvrage ?

Merci de m'éclairer sur ce point.

Par avance je vous remercie de votre conseil.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **16/05/2021** à **12:33**

Bonjour

Vous êtes le client, pas l'employeur.

C'est à l'entrepreneur de voir s'il peut travailler ou faire travailler ses ouvriers les samedis ou

jours fériés.

Je vous signale quand même que des mesures ont été prises pour la sortie de confinement, autorisant les entreprises à travailler, même le dimanche exceptionnellement.

<https://www.habitapresto.com/pro/conseils/juridique/travail-dimanche-btp>